

MODALITES D'INTERVENTION DE LA CEA DANS LE CADRE DES FINANCEMENTS PLUS ET PLAII - 2025

Les modalités d'intervention de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre des financements PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAII (prêt locatif aidé d'intégration), depuis le 15 mars 2024 pour la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace et pour les aides de la délégation des aides à la pierre en 2025 sont les suivantes :

Au titre de la délégation des aides à la pierre

Lors de sa réunion du 15 mars 2024, la commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace a décidé d'appliquer les montants de crédits délégués suivants :

- **PLUS (prêt locatif à usage social) : 0 €**
- **PLAII (prêt locatif aidé d'intégration): 8 016 €/logt**
- **Bonus PLAII structure : 3 245 €/logt**
- **Complément PLAII adapté montant par logement :**

Logement/foyer	PLAII A ordinaire
6 560 €	20 000 €

Au titre de la politique volontariste de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace soutient, en complément des aides de l'Etat, la création de logements locatifs sociaux en accordant aux bailleurs sociaux et organismes œuvrant dans le domaine du logement les subventions suivantes :

Lors de sa réunion du 15 mars 2024, la Collectivité européenne d'Alsace a décidé de mettre en place sur le territoire départemental en dehors de l'eurométropole de Strasbourg une nouvelle politique départementale sur la base de forfaits de subvention suivants :

- **PLUS (prêt locatif à usage social) : 0 €**
- **PLAII (prêt locatif aidé d'intégration) : 7 000 € /logt**
- **PLUS OU PLAII : 12 000 €/logt** au lieu de 0 € (PLUS) et 7000 €/logt (PLAII) pour les opérations de moins de 12 logements situées dans les centres bourgs à condition de réaliser (35 % PLAII) en construction neuve / construction-Démolition ou Acquisition-amélioration.
- **PLAII (prêt locatif aidé d'intégration) grand logement : Bonus de 10 000 €/ logement de type T5 ou plus.**
- **Aide à l'adaptation de logements créés :**
 - o **jusqu'à 4 000 €/logt pour un logement PLUS ou un PLAII**
- **PALULOS COMMUNALE 7000 €/logt aide politique volontariste de la CeA uniquement**